



PREFECTURE DE POLICE

LABORATOIRE CENTRAL

POLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE
**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU**

*établi conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté de réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
du ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales
du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié*

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCÈS-VERBAL N° 180/09

et annexes de 6 pages

MATÉRIAU présenté par : **DEMOSPEC S.A.S.**
8 ARQUEMONT.
45340 SAINT LOUP DES VIGNES

MARQUE COMMERCIALE : **P.V.C. SUPER MAT NON PERFORÉ**

DESCRIPTION SOMMAIRE : Films P.V.C.
Épaisseurs voisines de 0,15 millimètre (réf. Blanc NP 15/100) et
0,30 millimètre (référence blanc NP 30/100).
Masses au mètre carré respectives : 250 ± 2 grammes et
450 ± 3 grammes.
Coloris blanc, une face rétroprojection.

RAPPORT D'ESSAI N° 180/09 du 15 avril 2009

NATURE DES ESSAIS : **ESSAIS AU BRÛLEUR ELECTRIQUE ET ESSAIS COMPLÉMENTAIRES**

CLASSEMENT

M1

DURABILITÉ du classement (Annexe 2 paragraphe 5) : **Non limitée a priori**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait
en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978. Cette conformité peut
être attestée par les certificats de qualification reconnus par le ministère chargé de l'Industrie, et notamment par la marque NF-
Réaction au feu.

Le responsable de l'essai

Jean-Claude LABARTHE



le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie

Paris, le 15 avril 2009
Pour le directeur,

ROBERT DELORME

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble
procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé

LCPP